

Président(e)s du Conseil communal de 1960 à 2016

1960	Hermann Genevaz	1996	Janine Wiedmer
1961	Gaston Ducret	1997	Geneviève Monney (1 ^{er} janvier à mi-juin)
1962	Maurice Porchet	1997	Philippe Turin (mi-juin au 31 décembre)
1963	Arsène Lupin	1998	Philippe Turin
1964	Robert Schneider	1999	Willy Studer
1965	Robert Annen	2000	Daniela Antonino
1966	Gaston Ducret	2001	Michel Miéville
1967	Hermann Genevaz	2002	Danièle Petoud Leuba
1968	Gilbert Laydu	2003	Willy Studer
1969	Jacques Masson	2004	Eric Levrat
1970	Yvon Golaz	2005-2006	Mehdi Lagger (jusqu'au 30 juin 2006)
1971	Paul Jeanmonod	2006-2007	Hans-Peter Guilbert
1972	Marcel Hasler	2007-2008	Philippe Ecoffey
1973	Pierre Jaquenoud	2008-2009	Frédéric Hubleur
1974	Yvon Golaz	2009-2010	Alain Blanchoud
1975	Henri Héritier	2010-2011	Jean-Michel Barbey
1976	Michel Roulin	2011-2012	José Birbaum
1977	Rodolphe Guggisberg	2012-2013	Germain Schaffner
1978	Philippe Javet	2013-2014	Cédric Weissert
1979	Jean Gaillard	2014-2015	Jean-Claude Merminod
1980	Claude Viret	2015-2016	Anne Guyaz
1981	Janine Wiedmer	2016-2017	Aitor Ibarrola
1982	Pierre Schaub		
1983	Edward Logoz		
1984	Eddy Schopfer		
1985	Freddy Zurbuchen		
1986	André Bonzon		
1987	Claude Reymond		
1988	Gilbert Fontolliet		
1989	Claude Héritier		
1990	Pierre Genton		
1991	Philippe Turin		
1992	Germain Favre		
1993	Alfred Kohler		
1994	Laurent Renaud		
1995	Jean-Louis Radice		



Aitor Ibarrola

Bureau du Conseil communal

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

Présidente

Anne Guyaz

1^{er} Vice-Président

Aitor Ibarrola

2^e Vice-Présidente

Anuta Pichon

Secrétaire

Chantal Junod Napoletano

Secrétaire suppléant

Charly Rothen

Scrutateurs

Francine Bruni

Pacal Conti

Scrutateurs suppléants

Philippe Casse

Gérald Lagrive

Huissier

Jacques Taverney

Huissier suppléant

Enrique Fernandez

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016

Président

Aitor Ibarrola

1^{ère} Vice-Présidente

Anuta Pichon

2^e Vice-Président

Nicolas Morel

Secrétaire

Chantal Junod Napoletano

Secrétaire suppléant

Charly Rothen

Scrutateurs

Christophe Cartier

Gérald Lagrive

Scrutateurs suppléants

Francine Bruni

Jean Rochat

Huissier jusqu'au 6 octobre :

Jacques Taverney

Huissiers dès le 6 octobre :

Béatrice Raball

Florent Durussel

♦ ♦ ♦ ♦

Séances du Conseil communal

Le Conseil communal a siégé 8 fois, soit les :

- 18 février
 - 28 avril
 - 19 mai
 - 24 juin
 - 6 octobre
 - 4 novembre
 - 18 novembre
 - 9 décembre.
- + 27 juin 2016, séance d'installation des Autorités communales.



*Séance d'installation des Autorités communales
le 27 juin 2016.*

♦ ♦ ♦ ♦

Préavis municipaux

La Municipalité a soumis au Conseil communal les préavis suivants (à l'exception du préavis n° 23, soumis par le Bureau du Conseil) :

Séance du 18 février 2016

N° 1 Nouvelle construction scolaire – Collège « Croset-Parc » – Demande de crédit d'étude

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le crédit d'étude pour le développement du projet « WIKIMINI » recommandé par le jury de concours ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 2'350'000.-** (deux millions trois cent cinquante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.215 « Croset – Construction d'un nouveau collège – Crédit d'étude ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

N° 2 Révision du Plan directeur communal – Demande de crédit

Le Conseil communal décide :

- d'accepter la clé de répartition financière entre les communes ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 265'000.-** (deux cent soixante-cinq mille francs) pour la révision du Plan directeur communal dans une démarche intercommunale.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 « Service de l'urbanisme » et la nature n° 5890 « Autres dépenses d'investissement », plus précisément dans le compte n° 420.5890.088 « Révision PDCom ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin de la mise en œuvre. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

N° 3 Remplacement du véhicule de marque Unimog U900 – Demande de crédit

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le remplacement du véhicule Unimog ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 269'000.-** (deux cent soixante-neuf mille francs) pour le remplacement du véhicule Unimog U900 de la section « Voirie et espaces verts ».

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5060 « Mobilier,

machines et véhicules », plus précisément dans le compte n° 430.5060.310 « Véhicule Reform Multi – remplacement Unimog ».

Elle sera amortie en 10 ans, dès l'année suivant l'acquisition du véhicule, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Cette dépense sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit en 2016, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

N° 4 Rapport-préavis – Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Michele Mossi, intitulé « Pour une ville solaire et durable »

Le Conseil communal décide, **après amendement des conclusions** :

- de prendre acte **et d'approuver** de la réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur le Conseiller communal Michele Mossi, intitulé « Pour une ville solaire et durable ».

Séance du 28 avril 2016

N° 5 Auberge communale et grande salle – Transformation et assainissement énergétique – Demande de crédit d'étude

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le crédit d'étude pour le développement du projet de reconstruction de l'Auberge communale ;
- d'approuver le crédit d'étude pour le développement du projet d'assainissement et de transformation de la grande salle ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 730'000.-** (sept cent trente mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine financier à l'actif du bilan, au compte n° 9123.20 « Auberge communale et grande salle – Transformation et assainissement énergétique – Crédit d'étude ».

Cette dépense sera financée par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

N° 6 Traitements et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021

Le Conseil communal décide, **après amendements** :

- de fixer, pour la législature 2016-2021, les indemnités de la Municipalité comme suit :

Traitements annuels fixes

Syndic : Fr. 50'000.00

Municipaux : Fr. 38'000.00

+ indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation au 30 septembre.

Dans ces montants fixes sont compris pour les Municipaux :

- Fr. 1'200.00 d'indemnité fixe pour voiture (dans les communes limitrophes).
- Fr. 800.00 d'indemnité de téléphone.
- Fr. 400.00 d'allocation forfaitaire pour frais divers.

Pour le Syndic :

- Fr. 1'500.00 d'indemnité fixe pour voiture (dans les communes limitrophes).
- Fr. 1'000.00 d'indemnité de téléphone.
- Fr. 500.00 d'allocation forfaitaire pour frais divers.

Vacations horaires

Fr. 59.00 l'heure ~~Fr. 62.00~~ + indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation au 30 septembre.

Si participation communale à une caisse de pension : **Fr. 55.00 l'heure** ~~Fr. 57.00~~.

Pour jours de vacances sur l'ensemble des traitements et vacations :

- + 8.33 % jusqu'à 49 ans ;
- + 10.64 % jusqu'à 59 ans ;
- + 13.04 % dès 60 ans.

Frais de voiture

Frais de voiture en dehors des communes limitrophes : Fr. 0.70 par km.

N° 7 Adoption du nouveau Règlement du Conseil communal – Modification des articles 56 et 73

Le Conseil communal décide :

- d'adopter le Règlement du Conseil communal d'Ecublens.

Séance du 19 mai 2016

N° 8 Avenue du Tir-Fédéral (RC 82) – Réfection des collecteurs d'eaux claires – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le projet de réfection des collecteurs d'eaux claires, selon le préavis présenté ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 305'000.- HT** (trois cent cinq mille francs) pour la réalisation des travaux de réfection des collecteurs.

Cette dépense sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit en 2016, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 460.5010.146 « Tir-Fédéral (RC 82) – réfection des collecteurs ».

L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

N° 9 Révision du Règlement du personnel et du système de rémunération

Le Conseil communal décide, **après amendements** :

- d'adopter le nouveau Règlement du personnel, ainsi que le nouveau système de rémunération et l'échelle de base des traitements du personnel communal, tel que présentés, avec les amendements suivants :

Art. 11, 1^{er} §

« Pendant les heures de travail, la consultation, ~~à titre privé~~, de sites Internet, l'accès à des réseaux sociaux, ou toute activité similaire, **à titre privé ne sont pas autorisés** ~~n'est pas autorisée~~, tant avec du matériel communal que privé. »

Art. 31 Permis de conduire (nouvel article à la fin du chapitre deuxième)

« Le collaborateur susceptible d'utiliser un véhicule pour le compte de la Commune doit être en possession de son permis de conduire et respecter les lois en vigueur. En cas de retrait de permis de conduire, le collaborateur doit s'interdire de conduire pour le compte de la Commune. »

Art. 66 En cas de grossesse
(art. ⇒ 67)

« En cas de grossesse, la Municipalité accorde, sur la base d'un certificat de naissance, un congé de maternité payé, à partir de la date de l'accouchement, **de 18 semaines**. ~~comme suit.~~

- ~~16 semaines~~
- ~~4 semaines supplémentaires, en cas d'allaitement sur présentation d'une attestation médicale. Ces 4 semaines ne sont pas payées, hormis le temps dû pour l'allaitement.~~

Durant les 52 semaines qui suivent la naissance, **le temps nécessaire à l'allaitement est accordé** dans les limites suivantes :

- pour une journée de travail de ≤ 4 h : 30 minutes ;
- pour une journée de travail de > 4 h : 60 minutes ;
- pour une journée de travail de > 7 h : 90 minutes.

Pendant la durée du droit à l'allocation de maternité de **18** ~~16~~ semaines et les congés d'allaitement, il n'y a pas de réduction du droit aux vacances. »

N° 10 Nouvelle concession pour la distribution de l'eau et nouvelle structure de taxes

Le Conseil communal décide :

- d'adopter la concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la commune ;
- de fixer la date de mise en vigueur au 1^{er} août 2016.

N° 11 Rapport-préavis – Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Alessandro Stio « Développer l'implication des jeunes dans la politique communale »

Le Conseil communal décide :

- de prendre acte et d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur le Conseiller communal Alessandro Stio « Développer l'implication des jeunes dans la politique communale ».

N° 12 Rapport-préavis – Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Pierre Zwahlen « Dynamisons la communication et améliorons l'image de la ville »

Le Conseil communal décide :

- de prendre acte et d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur le Conseiller communal Pierre Zwahlen « Dynamisons la communication et améliorons l'image de la ville ».

N° 13 Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2016

Le Conseil communal :

- décide d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2016 représentant au total une **augmentation des charges de Fr. 449'300.-** (quatre cent quarante-neuf mille trois cents francs) et une **augmentation des revenus de Fr. 112'400.-** (cent douze mille quatre cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux du préavis ;
- décide de compenser la péjoration du résultat de Fr. 336'900.- par un prélèvement dans le fonds de réserve générale doté de Fr. 19'493'000.39 au 1^{er} janvier 2016 et que le financement des charges nettes complémentaires sera assuré par la trésorerie ordinaire ;
- prend acte que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2016 est dès lors arrêté comme suit :

Excédent de revenus prévu au budget 2016	Fr.	-.-
Charges complémentaires	Fr.	449'300.-
Revenus complémentaires	Fr.	<u>112'400.-</u>
Résultat intermédiaire	Fr.	- 336'900.-
Prélèvement dans le fonds de réserve générale	Fr.	<u>336'900.-</u>
Nouvel excédent de charges prévu au budget 2016	Fr.	<u><u>-.-</u></u>

Séance du 24 juin 2016

Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge – exercice 2015

Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny – exercice 2015

Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2015

Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2015

Comptes du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2015

Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – exercice 2015

Le Conseil communal décide :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2015 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2015 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2015 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2015 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2015 du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne ;
- d'adopter la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2015 et les comptes de la Commune d'Ecublens/VD arrêtés au 31 décembre 2015.

Séance d'installation des Autorités communales du 27 juin 2016

Les membres du Conseil communal, présents au nombre de 70, ainsi que la Municipalité et le Syndic, sont assermentés et installés par Mme Anne Marion Freiss, Préfète du district de l'Ouest lausannois.

Elections pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 :

Président

M. Aitor Ibarrola est élu.

1^{ère} Vice-Présidente

Mme Anuta Pichon est élue.

2^e Vice-Président

M. Nicolas Morel est élu.



Séance du 6 octobre 2016

N° 14 **Projet de réalisation d'un nouveau trottoir au chemin de la Chiésaz – Demande de crédit de construction**

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le projet de réalisation d'un nouveau trottoir au chemin de la Chiésaz, selon le préavis présenté ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 116'000.-** (cent seize mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.145 « Ch. de la Chiésaz – Réalisation d'un nouveau trottoir ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

N° 15 Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur autoroute/route de la Maladière

Le Conseil communal décide :

- d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 6 de l'autoroute/route de la Maladière ;
- d'allouer à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de **Fr. 363'000.- TTC** (trois cent soixante-trois mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 du préavis ;
- d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de **Fr. 57'000 HT** (cinquante-sept mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 du préavis.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte n° 460.5620.063 « Mèbre-Sorge, secteur 6, autoroute/route de la Maladière », et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

Séance du 4 novembre 2016

N° 16 Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2016-2021

Le Conseil communal décide, **après amendements** :

- d'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2016-2021, les autorisations générales suivantes :
 1. acquérir des participations dans des sociétés commerciales, des associations ou des fondations jusqu'à concurrence de Fr. 10'000.- par cas et au maximum Fr. 50'000.- pour la durée de la législature ;
 - 2.1. engager des dépenses imprévisibles et urgentes jusqu'à concurrence de Fr. 100'000.- au maximum par cas ;
 - 2.2. engager des dépenses ordinaires de fonctionnement non prévues au budget pour un montant maximum de ~~Fr. 25'000.-~~ **Fr. 15'000.-** par cas ;
 3. engager des dépenses pour des crédits d'études jusqu'à concurrence de ~~Fr. 80'000.-~~ **Fr. 60'000.-** par cas ;
 4. engager des dépenses d'investissement excédant de moins de 5 % le montant du crédit accordé, mais au maximum Fr. 100'000.- par cas ;
 5. placer ses disponibilités auprès de Postfinance, des instituts bancaires établis en Suisse, en priorité des banques cantonales, et des communes suisses.

N° 17 Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières – Législature 2016-2021

Le Conseil communal décide :

- d'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable durant la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2021, de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers, jusqu'à concurrence de **Fr. 200'000.-** (deux cent mille francs) par cas, charges éventuelles comprises ;
- d'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable durant la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2021, de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers, jusqu'à concurrence de **Fr. 3'000'000.-** (trois millions de francs) au total.

N° 18 Autorisation générale de plaider – Législature 2016-2021

Le Conseil communal décide :

- d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider devant toutes les instances pour la période s'étendant du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2021.

N° 19 Autorisation générale en matière de successions – Législature 2016-2021

Le Conseil communal décide, **après amendement** :

- d'autoriser la Municipalité à accepter les successions sous bénéfice d'inventaire (**non affectées de conditions ou de charges**) dont la valeur n'excède pas **Fr. 1'000'000.-** par cas, pour la période s'étendant du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2021.

N° 20 Réaménagement routier de la RC 82 (Tir-Fédéral), tronçon RC 1 / Pont-Bleu – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide :

Projet routier

- d'approuver le crédit de construction de réaménagement de la RC 82 (Tir-Fédéral), tronçon RC 1 / Pont-Bleu ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 8'230'000.-** (huit millions deux cents trente mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.106 « RC 82 – réaménagement du tronçon Tir-Fédéral / Pont Bleu ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

Réfection des ouvrages en surface de récolte des eaux claires

- d'approuver le projet de réfection des ouvrages en surface de récolte des eaux claires, selon le préavis présenté ;

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 280'000.- HT** (deux cent huitante mille francs) pour la réalisation des travaux de réfection des ouvrages en surface de ré-colte des eaux claires.

Cette dépense sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit en 2017, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 460.5010.150 « Tir-Fédéral (RC 82) – réfection des ouvrages en surface ».

L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

N° 23 Indemnités du Conseil communal – Législature 2016-2021

Le Conseil communal décide :

- d'accorder, **tels qu'amendés** les rémunérations, indemnités, vacations et jetons de présence suivants pour la législature 2016-2021, ceci, avec effet au 1^{er} juillet 2016 :
 - a) Le Président du Conseil reçoit un montant total de **Fr. 500.00** par Conseil communal (qui englobe une rémunération fixe de Fr. 450.00 et une indemnité forfaitaire de Fr. 50.00).
 - b) Le secrétaire reçoit un montant total de **Fr. 2'000.00** par Conseil communal (qui englobe une rémunération fixe de Fr. 1'950.00 et une indemnité forfaitaire de Fr. 50.00). Pour travaux demandés et validés par le Président, il est indemnisé à un tarif horaire de Fr. 30.00/heure. Il n'est pas indemnisé pour les séances du Bureau auxquelles il doit assister, ni pour les séances du Conseil.
 - c) Le 1^{er} Vice-Président reçoit une rémunération fixe de Fr. 90.00 par séance du Bureau.
 - d) Le 2^e Vice-Président reçoit une rémunération fixe de Fr. 90.00 par séance du Bureau.
 - e) Les scrutateurs du Bureau du Conseil reçoivent une rémunération fixe de Fr. 90.00 par séance du Bureau.
 - f) Les membres suppléants du Bureau du Conseil (secrétaire et scrutateurs) reçoivent une rémunération fixe de Fr. 90.00 par séance du Bureau.
 - g) Les Conseillers communaux présents lors des Conseils reçoivent un jeton de Fr. 75.00 par séance.
 - h) Les scrutateurs du bureau de vote reçoivent une indemnité de Fr. 30.00/heure.
 - i) Les scrutateurs pour le dépouillement des votations et/ou élections reçoivent une indemnité de Fr. 30.00/heure.
 - j) Les Présidents des Commissions permanentes ou ad hoc reçoivent une indemnité de Fr. 35.00 par heure (Fr. 30.00 en qualité de membre + Fr. 5.00 d'indemnité horaire en tant que Président).
 - k) Les membres des Commissions permanentes ou ad hoc reçoivent une indemnité de Fr. 30.00 par heure.
 - l) Le rapporteur de la CoGest (Commission de gestion) reçoit un forfait de Fr. 840.00 pour l'ensemble des rapports rédigés, soit le rapport communal et les rapports intercommunaux.

- m) Le rapporteur de la CoFi (Commission des finances) reçoit **Fr. 75.00** par rapport (préavis et autres) ; pour le rapport sur le budget communal, ce montant est de Fr. 150.00.
- n) Les rapporteurs des Commissions permanentes ou ad hoc, **y compris les rapporteurs de minorité**, reçoivent Fr. 75.00 par rapport.
- o) Amende pour absence non excusée : Fr. 100.00 (pas de changement).
- p) Les vacations pour les représentations officielles du Président ou d'un membre du Bureau du Conseil sont de Fr. 30.00/heure.
- q) Indemnités voiture pour déplacement en dehors des communes limitrophes : Fr. 0.70 (pas de changement).
- r) Les huissiers du Conseil reçoivent une rémunération de Fr. 150.00 par Conseil ou autres séances en relation avec leur cahier des charges et de Fr. 450.00 pour les votations et/ou élections.
- s) Toute participation à une séance non mentionnée aux lettres ci-avant, dûment mandatées ou validées par le Bureau du Conseil, est indemnisée à un tarif horaire de Fr. 30.00/heure.

Séance du 18 novembre 2016

N° 21 Fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021

Le Conseil communal décide :

- d'adopter le plafond d'endettement brut admissible à hauteur de **Fr. 105 millions** (cent cinq millions de francs) pour la durée de la législature 2016-2021 ;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à hauteur de l'endettement brut maximal fixé au point 1 du préavis présenté ;
- de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment, ainsi que la détermination des modalités des emprunts (selon art. 4 ch. 7 LC).

N° 22 Perception d'une taxe pour la construction, la maintenance et l'achat d'énergie pour l'éclairage public – Modification du Règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité

Le Conseil communal décide :

- d'approuver la perception d'une taxe, s'élevant au maximum à 0,8 ct/kWh, pour la construction, la maintenance et l'achat d'énergie pour l'éclairage public ;
- d'accepter les modifications du Règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité (annexe 1 du préavis).

Séance du 9 décembre 2016

Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge – exercice 2017

Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny – exercice 2017

Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2017

Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2017

Budget du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2017

Budget communal – exercice 2017

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le budget de l'exercice 2017 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2017 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2017 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2017 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2017 du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne ;
- d'accepter le budget communal 2017 tel que présenté par la Municipalité et de prendre acte du plan des investissements de la Commune d'Ecublens pour les années 2016 à 2021.

♦ ♦ ♦ ♦

Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion 2016 pour l'exercice 2015

Vous trouverez ci-après les réponses aux vœux que la Commission de gestion 2015/2016 pour l'exercice 2015 a émis dans son rapport du 8 juin 2016

la Commission de gestion souhaite que les badges d'entrée de la déchetterie soient comptabilisés à l'actif sous forme d'un compte consignation, cas échéant après discussion avec la fiduciaire

Réponse :

En juillet 2015, 7'000 porte-clés (badges) ont été acquis par la Commune auprès de la société Kaba AG pour un montant de Fr. 35'040.- TTC, soit Fr. 5.- par badge. Le coût HT de Fr. 32'445.- a été enregistré dans le compte n° 450.5010.112 du préavis d'extension et d'assainissement de la déchetterie. La TVA a été comptabilisée au compte d'actif n° 9111.42 afin d'être récupérée dans le cadre du décompte du 3^e trimestre 2015. La TVA a donc été traitée conformément aux règles en vigueur.

Pour des raisons évidentes de simplification et afin d'éviter de coûteux développements informatiques, l'administration a sciemment décidé de vendre les badges aux habitants au prix de Fr. 10.-/pièce TTC, tout en offrant la possibilité d'une reprise aux mêmes conditions, en cas de restitution d'un badge en bon état. Cette solution présente l'avantage d'éviter la fastidieuse tenue d'un registre nominatif des badges en circulation. La TVA encaissée sur les ventes aux habitants (74 cts par badge) est régulièrement versée à l'Administration fédérale des contributions.

S'agissant d'une vente et, le cas échéant, d'un rachat, il n'y a donc pas lieu de modifier la pratique actuelle en ouvrant un compte de consignation au passif du bilan. La fiduciaire Fidinter a confirmé le bien-fondé de cette pratique le 17 janvier 2017.

A fin décembre 2016, soit deux ans après l'entrée en vigueur du système, 2'961 badges étaient en circulation. Un rachat intégral reviendrait donc à Fr. 29'610.-.

Néanmoins, si l'ensemble des badges à disposition était vendu, le montant maximal en jeu serait de Fr. 70'000.-, soit 0.1 % des dépenses annuelles qui avoisinent Fr. 67 millions.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a décidé de maintenir la pratique actuelle.

La Commission de gestion souhaite que la comptabilisation des revenus et charges des bâtiments soit distincte pour chaque bâtiment, à l'instar de ce qui se fait pour la grande salle, le cantonnement du STPA par exemple. Elle pense en particulier à l'Auberge communale, aux différents collèges, à la piscine, etc.

Réponse :

Le déploiement du plan comptable communal est régi par les règles du Modèle de comptes harmonisé 1 (MCH1). Ce dernier prévoit de classer les bâtiments sous le chapitre 35 « Bâtiments ». Les exceptions concernent les bâtiments scolaires (section 503) et le temple (section 580). Le plan comptable actuel étant composé de 3 chiffres au niveau des sections, le nombre de section est limité à 10 (350 à 359). Actuellement, seul le n° 358 est libre. Il n'est donc techniquement pas possible de créer une section pour chaque bâtiment. Par contre, lors de l'entrée en vigueur du futur MCH2, prévue ces prochaines années, les Services des bâtiments et des finances veilleront à déployer un plan comptable plus détaillé afin d'affiner la gestion des bâtiments.

Dans l'intervalle, des sous-comptes ont été ouverts pour distinguer les coûts d'entretien des bâtiments administratifs et techniques comptabilisés dans les comptes n° 51.3141.01 à 03.

Par ailleurs, la Municipalité estime que la comptabilité financière n'est pas l'outil adapté pour mesurer l'évolution des consommations d'agents énergétiques. En effet, les dépenses comptabilisées sont influencées par les variations de coût unitaire. Pour être probante, une comparaison doit s'effectuer sur la base de la quantité d'énergie consommée et ajustée en fonction des facteurs climatiques (degrés-jours). Pour ce faire, le Service des bâtiments tient

une comptabilité énergétique pour l'ensemble des bâtiments publics communaux. Des relevés hebdomadaires sont effectués et le tout est consigné sur une plate-forme en ligne. Ce suivi énergétique permet d'évaluer les performances énergétiques des bâtiments, de les comparer entre elles afin d'établir des priorités de rénovation et de mettre en évidence une surconsommation (eau, électricité et chauffage). Les coûts sont également pris en compte et l'évolution peut être suivie sur plusieurs années.

La Commission de gestion souhaite que les prestations gratuites (places de parc, mise à disposition du personnel d'entretien, etc.) en faveur de tiers, notamment des associations, des fondations d'utilité publique, soient comptabilisées sous forme de subventions et/ou de dons

Réponse :

Les prestations qui sont actuellement réalisées gracieusement en faveur des associations ou sociétés locales consistent principalement à entretenir les locaux et/ou installations utiles à l'exercice de leurs activités. Il s'agit des travaux de conciergerie dans les bâtiments et les salles de gymnastique de nos écoles, ainsi que des travaux en extérieur pour les installations et les terrains de sport (stade du Croset, beach-volley).

La Municipalité relève que ces installations et locaux sont également utilisés par nos élèves, ainsi que par une partie de notre population. On peut donc considérer que ces prestations communales s'adressent, et sont offertes, à nos concitoyens, lesquels participent à leur financement par le biais des impôts.

La Municipalité est consciente de l'importance de cet engagement communal ; toutefois, elle ne souhaite pas sa comptabilisation, bien difficile à réaliser au vu de la difficulté à définir avec précision les bénéficiaires.

Seuls les membres du corps enseignant, certains collaborateurs de notre administration et les utilisateurs des installations du Tennis-Club bénéficient de la possibilité d'accéder à des places de parc gratuites sur leur lieu de travail ou pour exercer leur activité sportive.

Dans ce cas également, la comptabilisation de montants en recettes, compensés par des subventions, ne paraît pas opportune, les bénéficiaires n'ayant jamais la garantie de pouvoir parquer « à coup sûr ».

Que la Municipalité réponde aux vœux de la Commission de gestion par communication municipale avant la fin de l'année en cours, ceci nonobstant la communication de ses réponses par le rapport de gestion de la Municipalité en 2017

Réponse :

Bien qu'elle puisse comprendre que la Commission de gestion souhaite être informée dans les meilleurs délais de la suite donnée à ses propositions, la Municipalité va maintenir la pratique actuelle, laquelle est usuelle, qui consiste à répondre aux vœux exprimés dans le *Rapport de la Commission de gestion* à l'occasion du prochain *Rapport de gestion de la Municipalité au Conseil communal*.

En effet, elle estime préférable de se concentrer sur l'analyse des vœux (ressources nécessaires, coûts, faisabilité, légalité, pertinence, etc.) et leur réalisation, plutôt que de communiquer, dans un délai défini, l'état de leur étude ou mise en œuvre, laquelle n'est souvent pas terminée ou possible à la fin de l'année en cours, notamment si un financement doit être sollicité par le biais du budget. De plus, elle relève un risque évident de cogestion, qu'elle se doit d'éviter.

Néanmoins, comme pour toute action de la Municipalité, si une mesure prise ou mise en œuvre suite à un vœu de la Commission de gestion mérite de faire l'objet d'une communication municipale, ou de toute autre forme de communication, tel sera le cas au moment opportun, le cas échéant avant la fin de l'année.

◆ ◆ ◆ ◆

Votations fédérales et cantonales

Résultats pour la Commune d'Ecublens

28 février 2016 – Votations fédérales



Initiative populaire « Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage »

Electeurs inscrits	5'422
Votants	3'142
Participation	57.95 %
Oui	1'440
Non	1'606
Résultat	refusée

Initiative populaire « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre) »

Electeurs inscrits	5'422
Votants	3'142
Participation	57.95 %
Oui	1'103
Non	2'008
Résultat	refusée

Initiative populaire « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires »

Electeurs inscrits	5'422
Votants	3'142
Participation	57.95 %
Oui	1'416
Non	1'572
Résultat	refusée

Modification de la Loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA) (Réfection du tunnel du Gothard)

Electeurs inscrits	5'422
Votants	3'142
Participation	57.95 %
Oui	1'328
Non	1'731
Résultat	refusée

20 mars 2016 – Votation cantonale



Référendum sur la Loi du 29 septembre 2015 modifiant celle du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux

Electeurs inscrits	5'410
Votants	1'986
Participation	36.71 %
Oui	1'704
Non	250
Résultat	acceptée

5 juin 2016 – Votations fédérales



Initiative populaire du 30 mai 2013 « En faveur du service public »

Electeurs inscrits	5'421
Votants	2'354
Participation	43.42 %
Oui	597
Non	1'647
Résultat	refusée

Initiative populaire du 4 octobre 2013 « Pour un revenu de base inconditionnel »

Electeurs inscrits	5'421
Votants	2'354
Participation	43.42 %
Oui	532
Non	1'792
Résultat	refusée

Initiative populaire du 10 mars 2014 « Pour un financement équitable des transports »

Electeurs inscrits	5'421
Votants	2'354
Participation	43.42 %
Oui	525
Non	1'766
Résultat	refusée

Modification du 12 décembre 2014 de la Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)

Electeurs inscrits	5'421
Votants	2'354
Participation	43.42 %
Oui	1'896
Non	365
Résultat	acceptée

Modification du 25 septembre 2015 de la Loi sur l'asile (LAsi)

Electeurs inscrits	5'421
Votants	2'354
Participation	43.42 %
Oui	1'704
Non	579
Résultat	acceptée

25 septembre 2016 – Votations fédérales**Initiative populaire du 6 septembre 2012 « Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte) »**

Electeurs inscrits	5'410
Votants	2'358
Participation	43.59 %
Oui	1'092
Non	1'209
Résultat	refusée

Initiative populaire du 17 décembre 2013 « AVSplus : pour une AVS forte »

Electeurs inscrits	5'410
Votants	2'358
Participation	43.59 %
Oui	1'345
Non	983
Résultat	acceptée

Loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens)

Electeurs inscrits	5'410
Votants	2'358
Participation	43.59 %
Oui	1'695
Non	604
Résultat	acceptée

27 novembre 2016 – Votations fédérales**Initiative populaire « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative « Sortir du nucléaire ») »**

Electeurs inscrits	5'457
Votants	2'381
Participation	43.63 %
Oui	1'278
Non	1'079
Résultat	acceptée



Elections communales (législature 2016-2021)



28 février 2016 – Election des membres du Conseil communal

- Electeurs inscrits : 7'716
- Bulletins rentrés : 2'982
- Bulletins blancs : 38
- Bulletins nuls : 99
- Bulletins valables : 2'845
- Taux de participation : 38.65 %

Partis

- Parti socialiste et indépendants de gauche (PSIG)
- Ecublens forum d'opinions libres
- PLR + Indépendants de droite
- Union Démocratique du Centre (UDC)
- Les Verts
- Suffrages blancs

	Nombre de suffrages	Sièges attribués	
	58'548	21	<i>(en 2011: 19)</i>
	50'690	19	<i>(en 2011: 19)</i>
	46'134	17	<i>(en 2011: 23)</i>
	25'134	9	<i>(en 2011: 7)</i>
	24'373	9	<i>(en 2011: 7)</i>
	8'496		

Totaux

213'375 75

=====

Election des membres de la Municipalité (1^{er} tour)

- Electeurs inscrits : 7'716
- Bulletins rentrés : 3'072
- Bulletins blancs : 40
- Bulletins nuls : 91
- Bulletins valables : 2'981
- Majorité absolue : 1'491
- Taux de participation : 39.81 %

Suffrages obtenus par les 11 candidats:

• Manzini Pascale	PSIG	1'391
• Farine Michel	PSIG	1'372
• Petoud Danièle	Les Verts	1'345
• Pittet Blanchette Sylvie	PSIG	1'173
• Masson Stéphane	PLR + ID	1'126
• Lannaz Didier	PLR + ID	1'097
• Maeder Christian	FORUM	1'011
• Studer Anne-Claude	PLR + ID	1'000
• Radice Jean-Louis	FORUM	966
• Merminod Jean-Claude	UDC	905
• Izzo Alfonso	FORUM	758
• Voix éparses		115

Aucun candidat n'est élu au 1^{er} tour.

20 mars 2016 – Election des membres de la Municipalité (2^e tour)

- Electeurs inscrits : 7'741
- Bulletins rentrés : 2'590
- Bulletins blancs : 18
- Bulletins nuls : 74
- Bulletins valables : 2'516
- Majorité absolue : 1'259
- Taux de participation : 33.46 %

Suffrages obtenus par les 10 candidats :

• Farine Michel	PSIG	1'126	élu
• Manzini Pascale	PSIG	1'125	élue
• Petoud Danièle	Les Verts	1'109	élue
• Pittet Blanchette Sylvie	PSIG	964	élue
• Masson Stéphane	PLR + ID	964	élu
• Lannaz Didier	PLR + ID	931	élu
• Maeder Christian	FORUM	929	élu
• Radice Jean-Louis	FORUM	911	non élu
• Studer Anne-Claude	PLR + ID	853	non élue
• Merminod Jean-Claude	UDC	746	non élu
• Voix éparses		28	

17 avril 2016 – Election du Syndic (1^{er} tour)

- Electeurs inscrits : 7'738
- Bulletins rentrés : 2'748
- Bulletins blancs : 29
- Bulletins nuls : 22
- Bulletins valables : 2'726
- Majorité absolue : 1'364
- Taux de participation : 35.7 %

Suffrages obtenus par les 3 candidats :

• Manzini Pascale	PSIG	919
• Maeder Christian	FORUM	916
• Masson Stéphane	PLR + ID	853
• Voix éparses		9

Aucun candidat n'est élu au 1^{er} tour.

8 mai 2016 – Election du Syndic (2^e tour)

- Electeurs inscrits : 7'723
- Bulletins rentrés : 2'653
- Bulletins blancs : 26
- Bulletins nuls : 24
- Bulletins valables : 2'629
- Majorité absolue : 1'315
- Taux de participation : 35.05 %

Suffrages obtenus par les 2 candidats :

• Maeder Christian	FORUM	1'382	élu
• Manzini Pascale	PSIG	1'201	non élue
• Voix éparses		20	

◆ ◆ ◆ ◆ ◆